

**ATTESTATION DE PARUTION**

Département : 21

Journal : Journal-du-palais.fr

Parution : 25 mars 2022

Référence n°L2201534

DIJON, le 24 mars 2022

# le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (88<sup>e</sup> année)

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**AVIS ADMINISTRATIF****Covati**

Par délibération du 17 mars 2022 et arrêté du 23 mars, le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON (Covati) a mis en œuvre une procédure de déclaration de projet relative à l'extension de la zone d'activités de TIL-CHÂTEL emportant la mise en compatibilité du PLU de TIL-CHÂTEL. L'objectif poursuivi par cette déclaration de projet est de modifier les règles d'urbanisme pour mettre en œuvre un projet d'intérêt général pour la collectivité. La zone d'activités économiques sera étendue d'une surface d'environ 5 hectares prise sur 3,5 hectares de zone NPV et 1,1 hectare de zone A.

Cette procédure est soumise à concertation préalable dont les modalités définies par la délibération 2022-35 du Conseil communautaire du 17 mars 2022 sont les suivantes :

un dossier technique en version papier est tenu à disposition du public en mairie de TIL-CHÂTEL et au siège de la COVATI, 4 allée Jean-Moulin, BP 16, 21120 IS-SUR-TILLE aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de la procédure. Ces dossiers seront accompagnés de registres dans lesquels le public pourra faire part de ses observations ;

- le dossier technique en cours de réalisation sera également téléchargeable sur le site internet de la COVATI à l'adresse suivante : <https://www.covati.fr/la-covati> ;

- les observations relatives à la mise en compatibilité par déclaration de projet peuvent également être adressées par courrier à M. le président de la COVATI 4 allée Jean-Moulin BP 16, 21120 IS-SUR-TILLE aux jours d'ouvertures et par mail à l'adresse suivante : [covati@covati.fr](mailto:covati@covati.fr).

La délibération et l'arrêté mentionnés précédemment sont tenus à disposition du public au siège de la COVATI.  
L2201534

L'annonce sera visible à partir de la date de parution via le lien :

<https://journal-du-palais.fr/annonces-legales/?reference=L2201534>

Signature du directeur de la publication



**LE JOURNAL DU PALAIS  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

E.U.R.L. au capital de 235.000 €uros  
2 B avenue de Marbotte  
21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56  
R.C.S. DIJON B 015 750 243